Rapport de la commission des pétitions et des grâces au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret concernant une demande de grâce

(Du 1er novembre 2007)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La commission a siégé le 1er novembre 2007 en présence de M. Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, et de M. Etienne Robert-Grandpierre, directeur du service de la justice.

Cinq commissaires étaient excusés.

La commission a statué sur la demande de grâce qui lui était présentée. Elle a fait siennes les conclusions du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 1er novembre 2007

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces:

Le président, S. VUILLEUMIER

La rapporteuse, C. SIEGENTHALER

Décret
concernant une demande de grâce

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 24 octobre 2007, et de la commission des pétitions et des grâces,

décrète:

Article unique La demande de grâce présentée par M. Arben Morina, concernant la condamnation prononcée contre lui, le 13 septembre 2006, par le Tribunal correctionnel du district de La Chaux de Fonds, est rejetée.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président, *Les secrétaires,*